

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIII

Services du Premier Ministre.

V. — COMMISSARIAT AU TOURISME

Par M. Victor GOLVAN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Emile Aubert, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Chauty, Henri Claireaux, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, André Dulin, Emile Durieux, Jean Errecart, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgout, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Marcel Mathy, François Monsarrat, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Roger Poudonson, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, René Toribio, Henri Tourman, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 23), 456 (tome XV) et in-8° 65.

Sénat : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexe 25) (1967-1968).

Lois de finances. — *Tourisme.*

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Le budget du tourisme en 1968.....	4
II. — Le bilan de la saison touristique :	
1° Les chiffres de 1966 :	
A. — Les étrangers en France.....	6
B. — Les vacances des Français.....	8
2° Comment se présente 1967.....	11
III. — La balance du tourisme :	
1° Comparaisons 1965, 1966 et 1967.....	14
2° Le mouvement international du tourisme.....	15
3° La situation de nos voisins immédiats.....	16
IV. — Hôtellerie, tourisme social et sports d'hiver:	
1° L'hôtellerie	17
2° Le camping et le caravanning.....	19
3° Ports de plaisance et nautisme.....	20
4° Les sports d'hiver.....	26
V. — Questions diverses :	
1° « La marée noire ».....	28
2° L'aménagement du Roussillon - Languedoc.....	29
3° Les projets pour la côte d'Aquitaine.....	31
VI. — Examen en commission.....	34

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, au moment du budget, vos rapporteurs pour avis du Sénat ont la tâche ingrate de présenter les observations de leurs différentes commissions *après* que l'Assemblée Nationale ait délibéré du sujet dont ils ont à traiter et — en ce qui nous concerne plus particulièrement — que notre collègue de la Commission sénatoriale des Finances ait déjà « décortiqué » avec art les crédits de ce Commissariat au Tourisme qui est, par principe, l'organe moteur de cette activité nationale, seconde industrie exportatrice de la France derrière la sidérurgie.

On ne s'étonnera donc pas que notre rapport oral — reprenant les « grandes lignes » de ce qu'il conviendrait de faire (et de ce qui a été fait) en matière de tourisme — soit sensiblement différent du rapport imprimé qui, comme les années précédentes, se conformera aux *divisions traditionnelles* : le budget lui-même ; le bilan des saisons 1966 et 1967, l'étude de la « balance du tourisme » ; les différents secteurs, enfin, de cette activité : hôtellerie, camping et caravaning, plaisance, sports d'hiver...

Nous ne reviendrons pas sur certains sujets abondamment traités à l'Assemblée Nationale, tant par les orateurs des différents groupes que par les rapporteurs ou le ministre lui-même, notamment *la modification des structures du Commissariat au Tourisme* aussi bien à l'étranger qu'à Paris (1), *le thermalisme, les charges sociales de l'hôtellerie* (2), le développement touristique de *la Corse* (3) ou de telle ou telle autre région.

(1) Rapport de M. Sallé à l'Assemblée Nationale, n° 455, annexe 23, page 10 et suivantes.

(2) Nous en avons parlé nous-mêmes dans notre Avis sur la loi de finances de 1967 (n° 27, Sénat, session 1966-1967), page 14.

(3) Cf. l'intervention de M. Bozzi à la tribune de l'Assemblée Nationale, 1^{re} séance du 19 octobre 1967.

I. — LE BUDGET DU TOURISME

Bien que l'étude de ce chapitre soit plus spécialement du ressort de votre Commission des Finances, il faut tout de même souligner ici deux points essentiels :

1° **Le budget du Commissariat lui-même** se présente *en augmentation de près de 10 %* avec 32.289.185 F de crédits de paiement, contre 29.434.446 F l'année précédente, les mesures réellement « nouvelles » concernant l'édition d'un *annuaire hôtelier*, tiré à 75.000 exemplaires pour être mis à la disposition des agences de voyages — et l'organisation d'une *campagne publicitaire à la télévision*, campagne sur laquelle nous aimerions d'ailleurs avoir quelques précisions de la part de M. le Secrétaire d'Etat.

En dehors d'une augmentation très légère des dépenses en capital (0,5 millions de crédits de paiement au titre du tourisme social), on peut donc dire que ce budget est essentiellement un budget de propagande.

2° Mais, comme nous l'avions déjà souligné pour l'année 1967, **de nombreux crédits ne figurent pas au budget du Commissariat**. En voici le détail :

DESIGNATION	1967	1968
	(En millions de francs.)	
1° Prêts du Fonds de développement économique et social.		
a) Equipement hôtelier et thermal.....	155	160
b) Equipement touristique collectif.....	25	30
2° Crédits pour l'équipement des ports de plaisance.		
a) (Chapitre 53-36 du budget Equipement et Logement.) (Languedoc - Roussillon.)		
Autorisations de programme.....	5,5	5,5
Crédits de paiement.....	1,1	1,5
b) (Chapitre 63-90 du budget Equipement et Logement.) (Autres ports.)		
Autorisations de programme.....	2,5	4
Crédits de paiement.....	0,5	1,35

DESIGNATION	1967	1968
	(En millions de francs.)	
<i>3° Crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc - Roussillon.</i> (Chapitre 55-00 du budget des Charges communes.)		
Autorisations de programme.....	58	(1) 48,5
Crédits de paiement.....	55	55

(1) 20 millions d'autorisations de programme supplémentaires figurent dans les budgets de l'Équipement (routes nationales), de l'Intérieur (routes départementales), de l'Agriculture (boisement, adductions d'eau).

Enfin, le *Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire* (F. I. A. T.) participe chaque année au financement d'opérations touristiques par l'intermédiaire de différents ministères ; c'est ainsi que, depuis le début du *V^e Plan* (en 1966), sur un montant de travaux de 139 millions, le F. I. A. T. en a subventionné 27,2 et, en 1967 (7 premiers mois seulement), 10 millions sur 34.

Il est donc *injuste de proclamer*, comme on le fait trop souvent, que « *l'Etat ne fait rien pour le tourisme* », alors que — dans le même temps — en dehors d'un budget de fonctionnement de 32 millions pour le Commissariat lui-même, *près de 250 millions lui seront réellement affectés en 1968* ; mais il est bien évident, d'autre part, que si l'on compare cet effort, au plan national, avec celui accompli par nos voisins méditerranéens (Espagne et Italie, notamment), il nous reste encore beaucoup à accomplir.

II. — BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE

1° Les chiffres de 1966.

A. — *L'accroissement du nombre des étrangers venus en France l'an passé, soit 6,3 %, se situe au-dessus de celui constaté en 1964 (+ 2,5 %), mais reste inférieur à celui de 1965 (+ 8,2 %).*

Arrivées de touristes étrangers par nationalité en France en 1965 et 1966.

NATIONALITES	1965	1966
	(En milliers.)	
Allemagne	1.643	1.746
Autriche	133	142
Belgique et Luxembourg.....	1.543	1.640
Espagne et Portugal.....	744	791
Italie	1.254	1.333
Pays-Bas	966	1.027
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	1.598	1.699
Suisse	677	720
Scandinavie	266	283
Etats-Unis	977	1.038
Canada	111	118
Amérique latine.....	178	189
Autres pays.....	1.010	1.074
Totaux	11.100	11.800

Puisque à l'Assemblée Nationale M. Sallé a dressé le tableau de l'arrivée de ces touristes dans le département de la Seine et dans l'hôtellerie homologuée de la Côte d'Azur (1), nous éviterons ici

(1) Rapport Sallé, p. 15 et 16.

une répétition fastidieuse, mais nous devons tout de même signaler que ces tableaux font apparaître une croissance en ce qui concerne la Seine (+ 4,7 %) et une baisse pour la Côte d'Azur (— 3,1 %).

Soulignons que, sur ce chiffre de 11,8 millions d'étrangers (1), ce sont les Allemands qui viennent en tête, suivis des ressortissants de Grande-Bretagne et d'Irlande, des Belgo-Luxembourgeois et des Italiens.

Mais plus probante à nos yeux est la comparaison établie à propos de la durée moyenne de séjour et le nombre total de « nuitées » (111 millions en 1966) :

	DUREE MOYENNE de séjour.	NUITÉES (En milliers.)
Allemagne	7,6	13.300
Autriche	7,3	1.030
Belgique et Luxembourg.....	9,0	14.700
Espagne et Portugal.....	11,0	8.700
Italie	8,0	10.600
Pays-Bas	7,0	7.200
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	7,6	12.900
Suisse	9,6	6.900
Scandinavie	7,0	1.980
Etats-Unis	5,0	5.200
Canada	5,0	590
Amérique latine.....	22,8	4.300
Autres pays.....	22,0	23.600
Total	9,4	111.000

(1) Une fois encore — et nous ne le dirons jamais assez — on se fonde ici sur 2 catégories très différentes de statistiques : celles établies par la police des frontières pour les entrées de touristes étrangers et, à l'opposé, en ce qui concerne les Français, sur une enquête de l'I. N. S. E. E. pratiquant « l'échantillonnage ». Il est question de mettre en place une enquête annuelle à partir de 1969 permettant d'améliorer des informations qui laissent encore à désirer depuis la quasi-suppression des formalités de douane et de police dans beaucoup de pays !

En dehors du chiffre fourni pour les ressortissants de l'Amérique latine (et qui n'est peut-être pas très probant), on notera que les ressortissants des U. S. A. — venus encore plus nombreux en 1966 qu'en 1965 (respectivement 1.038.000 et 977.000) — ont la plus courte « moyenne de séjour », à l'opposé des Suisses, des Espagnols et des Portugais. N'omettons pas de rappeler que l'exposition de Montréal — qui a reçu environ 45 millions de visiteurs — a également eu un effet de récession sur l'arrivée en France des touristes étrangers.

Signalons encore que :

— 59 % des étrangers utilisent les hôtels 1 et 2 étoiles et 18 % les hôtels 4 étoiles et luxe ;

— les Allemands, les Belges et les Anglais descendent principalement dans les hôtels 2 étoiles, les Américains du Sud dans les 3 étoiles et ceux du Nord dans les 4 étoiles ;

— sur 100 étrangers dans les établissements 4 étoiles et luxe, on compte 36 Américains, 15 Anglais, 7 Italiens, 6 Belges et autant d'Allemands ;

— la région parisienne enregistre plus de la moitié des nuitées d'étrangers, suivie de loin par la Provence-Côte d'Azur-Corse (15 %), le Midi-Pyrénées (6 %) et la région Rhône-Alpes (5,7 %).

B. — *Les vacances des Français.*

1. En 1966, ils ont continué d'aller nombreux à l'étranger comme en fait foi le tableau ci-dessous concernant les pays de l'O. C. D. E., encore qu'il soit bien difficile de distinguer « touristes » et « excursionnistes ». Plus significatif est peut-être, d'après les statistiques de l'I. N. S. E. E., le nombre de journées de vacances des Français pendant l'été 1966 :

Ensemble	80 millions de journées.
Espagne	29,5 millions de journées.
Italie	23 millions de journées.
Autres pays limitrophes.....	13 millions de journées.
Pays non limitrophes.....	14,5 millions de journées.

Arrivées de touristes français dans les pays de l'O. C. D. E.

P A Y S	1965	1966
	(En milliers.)	
Allemagne (1)	652	651
Autriche (2)	267	270
Canada (3)	8	9
Espagne (3)	6.441	7.746
Etats-Unis (3)	58	67
Grèce	80	90
Islande (3)	1	1
Italie (3)	4.043	4.690
Italie (1)	1.729	1.779
Japon (3)	6	7
Pays-Bas (2)	155	152
Portugal (3)	178	185
Royaume-Uni (3)	364	417
Scandinavie (3)	81	92
Suisse (2)	991	997
Yougoslavie (1)	213	298

(1) Dans les moyens d'hébergement touristique.

(2) Dans les hôtels.

(3) Aux frontières.

2. Mais, *en France*, qu'en a-t-il été ? Une indication assez précise nous a été donnée, par « régions de programme » (et en milliers de personnes) :

CIRCONSCRIPTIONS D'ACTION REGIONALE	NUITEES	REPARTITION (En pourcentage.)
Nord	1.360	1,8
Picardie	594	0,8
Région parisienne.....	16.050	21,2
Centre	1.657	2,2
Haute-Normandie	1.280	1,7
Basse-Normandie	1.624	2,1
Bretagne	2.932	3,9
Pays de Loire.....	1.807	2,4
Poitou et Charentes.....	1.484	2,0
Limousin	588	0,8
Aquitaine	4.046	5,4
Midi - Pyrénées	4.895	6,5
Champagne	846	1,1
Lorraine	2.036	2,7
Alsace	1.629	2,1
Franche-Comté	947	1,3
Bourgogne	1.492	2,0
Auvergne	4.927	6,5
Rhône - Alpes	11.082	14,7
Languedoc	2.361	3,1
Provence - Côte d'Azur - Corse.....	11.827	15,7
Total	75.459	100,0

2° Comment se présente 1967 ?

Il est toujours difficile à votre rapporteur pour avis d'avoir des indications très précises concernant l'année présente pour la bonne raison qu'en septembre, le Commissariat au Tourisme n'est pas encore susceptible de nous fournir de multiples renseignements, bien qu'il ait adressé — dès juillet, cette année — un questionnaire aux préfets sur la fréquentation des hôtels, villages et maisons familiales de vacances, terrains de camping et de caravaning...

Ainsi estime-t-on que, pour la période allant du 1^{er} juin au 30 septembre 1967, 21.500.000 Français ont pris des vacances, contre 20.250.000 l'an dernier, le taux général de départ en vacances étant passé de 42 % à 44,5 % — 42 % des personnes au-dessus de 14 ans ayant pris des vacances (contre 39 % en 1965) et 51 % des enfants (contre 50 %), ce qui est un signe très encourageant sur le plan social.

On pense également que 12 millions d'étrangers sont venus chez nous (11,8 millions en 1966), parmi lesquels 4,5 millions sont restés plus de trois jours. La situation est restée stationnaire dans l'hôtellerie, puisque les hôtels non classés n'ont connu qu'une hausse de 2 % de l'importance de leur clientèle, contrebalancée par une baisse du même ordre dans les hôtels de tourisme. La plus forte progression a été connue dans les campings (+ 10 %), les villages de vacances (+ 5 %) et les meublés.

A titre d'exemples, indiquons que, grâce au beau temps — général en juillet et plus « nuancé » en août — les régions de la côte atlantique ont connu un afflux de visiteurs, dissipant — pour la Bretagne — les craintes qu'avait fait naître « la marée noire » ; il y a eu 300.000 campeurs dans les Côtes-du-Nord et, sur la route du barrage de la Rance, sont passés 400.000 véhicules en août ! Entre Royan et Arcachon, la fréquentation hôtelière a été supérieure de 8 % à celle de 1966. Quant à la Corse, elle a battu tous ses records avec 1.300.000 visiteurs (contre 800.000 en 1966).

L'étalement des vacances n'a guère fait de progrès : 7 % des Français vacanciers sont partis en juin (contre 6,6 % en 1966), 32 % en juillet (30 % en 1966), 41 % en août (41,7 % en 1966), 20 % en septembre (+ 1 %).

N'oublions pourtant pas de rappeler qu'un *aménagement des vacances scolaires d'été* avait été décidé pour les années scolaires 1965-1966 et 1966-1967 ; que, pour la première fois en 1968, les vacances de la mi-février seront étalées sur 15 jours ; que des instructions ont été données dans les différentes administrations pour répartir les congés des fonctionnaires ; que les hôteliers ont été invités à pratiquer *des abattements importants sur leurs prix* au cours des mois de juin et septembre (1) ; qu'une politique de location des meublés à l'unité-semaine a été entreprise et que des dispositions — notamment des exonérations de patentes — ont été arrêtés par le Ministère des Finances pour favoriser ce mode de location nouveau, en France du moins. Enfin, une propagande importante par voie de presse, de radio, de télévision et de cinéma était faite auprès du public pour l'inciter à prendre ses vacances hors saison.

Il faut donc reconnaître que ces diverses mesures n'ont pu bouleverser des habitudes si fortement ancrées chez les Français et que ceux-ci, d'ailleurs, se montrent instinctivement rebelles aux incitations gouvernementales. Aussi le Premier Ministre a-t-il décidé *la réunion d'une commission interministérielle* pour étudier cette importante question ; une première réunion comprenait des représentants de tous les ministères intéressés. Deux décisions ont été prises :

1° Une série d'études sociologiques et économiques sera immédiatement entreprise par les diverses administrations, coordonnée par une commission interministérielle placée sous l'autorité d'un responsable désigné par le Premier ministre ; ces études permettront d'envisager les mesures à prendre et d'*établir un plan d'ensemble assorti d'un calendrier rigoureux* ;

2° En ce qui concerne l'année 1968, un objectif plus limité, comportant différentes mesures — notamment *la généralisation de la location à l'unité-semaine* — sera poursuivi.

Le problème de l'étalement des vacances n'est pas particulier à la France, s'il est toutefois plus aigu dans notre pays que chez nos voisins.

(1) Encore faudrait-il que ces « abattements » soient suffisamment connus du grand public, autrement que par les feuillets insérés dans les dépliants du Commissariat ou des Syndicats d'initiative ; à cet égard, la télévision constitue un puissant instrument d'information.

En Italie, les grandes entreprises ferment en général au mois d'août et les vacances scolaires d'été vont de fin juin à fin septembre. Sur 12 millions d'Italiens partant en congé, 65 % d'entre eux s'absentent en juillet et août ; la concentration des touristes en été est donc légèrement inférieure à la nôtre et, jusqu'à présent, aucune mesure d'ensemble n'a été prise par le Gouvernement pour remédier à cette situation.

En Allemagne, les établissements industriels ne ferment pratiquement pas et le personnel prend ses congés par roulement. Le régime des vacances scolaires est au surplus fort différent du nôtre, d'une part, parce que les différents « Lander » ont leurs dates particulières qui, du nord au sud du pays, s'étalent sur une très longue période et, d'autre part, parce que ces vacances sont plus fractionnées que les nôtres. Il s'ensuit que le problème de l'étalement des congés se pose beaucoup moins en République Fédérale que chez nous.

La Belgique est, en pratique, le seul pays où ce problème de l'étalement des congés s'étant posé, le Gouvernement s'est efforcé de le résoudre sur le plan national. Dès 1960, une campagne « Vacances en Juin » a été amorcée à laquelle, en 1967, le Commissariat au Tourisme belge a ajouté le mois de septembre, campagne destinée à atteindre l'ensemble de la population en s'efforçant notamment de convaincre les employeurs de l'intérêt de cet étalement. De 1959 à 1966, l'augmentation du nombre des « nuitées » pour le mois de juin a été de 53 %, dont 87 % pour les étrangers et 42 % pour les Belges, ce qui constitue sans aucun doute un résultat très remarquable.

III. — SITUATION DE LA BALANCE TOURISTIQUE

1° Il faut se rappeler qu'elle avait été assez catastrophique en 1965, avec un déficit de 28,6 millions de dollars, soit 140 millions de francs.

Quel est le bilan financier comparé des années 1965 et 1966 (en millions de dollars) ?

ZONES	RECETTES		DEPENSES		SOLDE (3)	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Europe (1).....	475,5	548,4	780,8	808,2	— 305,3	— 259,8
U. S. A., Canada.....	412,7	437,3	133,1	152,5	+ 279,6	+ 284,8
Autres pays (2).....	21,8	23,3	24,7	36,9	— 2,9	— 13,6
Totaux	910,0	1.009,0	938,6	997,6	— 28,6	+ 11,4

(1) Pays de l'O.C.D.E. seulement.

(2) Y compris Yougoslavie et autres pays de la zone dollar.

(3) Solde des années précédentes :

1964.....	+ 33,1 millions de dollars.
1963.....	+ 120,9 —
1962.....	+ 198 —
1961.....	+ 215,6 —
1960.....	+ 236,9 —

Disons tout de suite que, pour l'année 1967, on prévoit un équilibre rigoureux des recettes et des dépenses, soit 1.050 millions de dollars de part et d'autre, et donc une « balance » équilibrée (1).

(1) Dans l'avis qu'il a présenté à l'Assemblée Nationale (n° 456, p. 7 et suiv.), M. Ziller a montré le caractère « étroit » de cette notion de balance et dressé le bilan économique du tourisme français ; c'est ainsi qu'en 1964, les dépenses touristiques se sont élevées à 47,7 milliards de francs, dont 35,6 au seul titre du « tourisme privé ». Réparties en pourcentages, ces dépenses sont ventilées ainsi :

Transports et communications.....	45,3 %
Cafés et restaurants.....	15,9 %
Alimentation.....	11 %
Habitation.....	9,5 %
Hôtels.....	5,2 %
Habillement.....	4,3 %
Divers.....	8,8 %

Détaillé par pays (1), ce bilan montre que *nos excédents de recettes proviennent toujours des Américains* (+ 281,4 millions de dollars), des pays de la zone sterling (+ 61,5), des Belges (+ 26), des Allemands (+ 18). Le déficit avec l'Espagne s'est légèrement réduit (— 199 au lieu de — 205), ainsi qu'avec l'Italie (— 98 au lieu de — 111) et la Suisse (— 48,7 au lieu de — 53) ; il s'est accru par contre avec le Portugal (— 30 au lieu de — 22), la Yougoslavie (— 7 au lieu de — 4) et la Grèce (— 9 au lieu de — 8).

2° En effet, **le tourisme international a poursuivi sa progression globale** et, dans notre avis de cette année, nous avons le souci de donner *quelques précisions chiffrées* puisées dans le récent rapport de l'O. C. D. E. (2) :

— *une idée générale, d'abord, de l'importance du « phénomène touristique » mondial* : 105 millions d'arrivées de touristes dans les pays de l'O. C. D. E. en 1966 (+ 11 % par rapport à 1965) ; 10,2 milliards de dollars de recettes (non compris celles des transports touristiques internationaux) ; près de 85 millions de passagers sur les principaux aéroports européens (+ 12 %) ; plus de 5 millions de voyageurs entre les deux rives de l'Atlantique-Nord ;

— entre 1956 et 1965, *les recettes touristiques en devises* dans les pays de l'O. C. D. E. ont augmenté de 174 %, passant de 3,3 milliards de dollars à 9,1 tandis que, dans la même période, le produit national brut de ces mêmes pays n'augmentait que de 78 % ;

— *l'augmentation des dépenses touristiques* tend même à l'emporter sur la progression des revenus des particuliers. C'est ainsi qu'en Allemagne (et toujours entre les années 1956 et 1965), les revenus ont augmenté de 121 % et les dépenses touristiques à l'étranger de 410 % ; en France, l'augmentation a été respectivement de 141 % et 409 % ; aux Pays-Bas, de 115 % et 298 % ; en Suède, de 87 % et 241 % ;

— en ce qui concerne *les recettes touristiques*, ce sont les U. S. A. qui viennent en tête avec 1.573 millions de dollars en 1966 (+ 14 % par rapport à 1965), puis l'Italie (1.460 millions de dollars ; + 13 %), l'Espagne (1.246 millions de dollars ; + 8 %) et, enfin, la France (1 milliard de dollars ; + 11 %) ;

(1) Rapport Sallé, page 19.

(2) « L'évolution du tourisme dans les pays de l'O.C.D.E. en 1966 et au cours des premiers mois de 1967 ». Rappelons que l'organisation de l'O.C.D.E. recouvrant 18 pays européens, le Canada et les U. S. A., elle représente le potentiel économique le plus puissant du globe.

— les transports par air et par route sont de plus en plus utilisés : le trafic des « charters » a augmenté en 1966 de 12 % en Europe et de 5 % sur l'Atlantique-Nord ; par voie de conséquence, le trafic par bateau a connu une baisse considérable parce qu'il est — au siècle de la vitesse — considéré comme trop lent et trop coûteux. Quant au tourisme automobile, il s'est considérablement développé, disposant d'un parc mondial de 140 millions de véhicules de tourisme en 1966 (75,8 millions pour les U. S. A. ; 25,7 millions dans les pays du Marché commun ; 14 dans les pays de l'Association européenne de libre-échange ; 5,3 au Canada et 2,2 au Japon).

C'est assez dire que toute « politique » nationale du tourisme doit être pensée — ou repensée — en fonction de ces données faisant apparaître que *les loisirs et les vacances tendent à devenir un domaine privilégié par rapport aux autres secteurs de la vie économique.*

3° Mais que pouvons-nous dire de **la situation du tourisme chez nos voisins immédiats**, et donc nos principaux « concurrents » : *Italie, Espagne et Portugal ?*

Voici, à cet égard, quelques précisions chiffrées :

	ITALIE	ESPAGNE	PORTUGAL
a) Nombre de touristes (arrivées aux frontières :			
1965	23.894.400	14.251.428	1.509.796
1966	26.782.000	17.251.746	1.929.498
b) Nuitées dans les hôtels, motels et pensions :			
1965	37.677.562	Chiffres non communiqués.	2.726.511
1966	42.587.114		3.036.702
c) Nuitées dans les moyens d'hébergement complémentaire (camping, caravaning, villages de vacances) :			
1965	17.401.755	Chiffres non communiqués.	
1966	20.298.096	Chiffres non communiqués.	
d) Capacité hôtelière :			
— lits disponibles dans les hôtels et motels, 1966.....	1.115.484	354.183	65.032
— lits ou places disponibles dans les moyens d'hébergement complémentaire, 1966.....	1.378.336	551.677	»

IV. — HOTELLERIE, TOURISME SOCIAL ET SPORTS D'HIVER

Désireux de ne pas répéter, au cours de ce chapitre, ce qui a déjà été précisé à l'Assemblée Nationale (1) et dans notre avis de l'an dernier (2), nous allons seulement dresser, secteur par secteur, le bilan des réalisations opérées en 1966 et de celles entreprises en 1967.

1° L'hôtellerie.

1. Les crédits.

Au cours des années écoulées, le Gouvernement a soutenu efficacement l'action entreprise pour rénover et moderniser l'équipement hôtelier du pays. Aussi les crédits prévus à cet effet ont-ils augmenté sensiblement, puisqu'ils sont passés de 100 millions de francs, en 1962, à 160 millions de francs en 1966.

En 1966, plus particulièrement, les investissements ci-après ont été réalisés (en millions de francs) :

	HOTELS et restaurants existants.	HOTELS créés.	TOURISME social.	DIVERS
Nombre de prêts.....	1.840	118	124	18
Programmes	203	87	54	8,5
Prêts	157,5	35,5	13	3,0
Chambres modernisées.....	8.176	»	»	»
Chambres créées.....	4.682	2.235	559	»

En 1967, les investissements prévus sont évalués à :

- programme 500 à 600 millions
- prêts 200 à 250 millions.

(1) Cf. rapport Sallé, p. 23 sv. (hôtellerie), 31 sv. (camping et caravaning) ; avis Ziller, p. 11 sv. (ports de plaisance).

(2) Cf. dans notre avis n° 27, Sénat (session 1966-1967), les pages 14 à 21.

Les résultats des sept premiers mois de 1967 comparés aux résultats des sept premiers mois de 1966, sont les suivants :

1966

	HOTELS et restaurants existants.	HOTELS créés.	TOURISME social.	DIVERS
Nombre de prêts.....	503	112	194	5
Programmes	116.325.557	71.958.200	27.965.000	3.330.000
Prêts	55.022.600	27.033.000	12.429.000	1.095.000
Chambres modernisées.....	3.703	»	»	»
Chambres créées.....	1.367	1.812	»	»

1967

	HOTELS et restaurants existants.	HOTELS créés.	TOURISME social.	DIVERS
Nombre de prêts.....	667	175	220	6
Programmes	169.613.444	130.454.580	36.856.580	1.389.600
Prêts	77.480.346	53.564.000	15.976.500	620.000
Chambres modernisées.....	5.694	»	»	»
Chambres créées.....	1.591	2.900	»	»

Aux montants de prêts, il convient d'ajouter une somme de :

- pour 1966..... 4.614.000 F
- pour 1967..... 4.724.000 F.

qui représente les prêts accordés sur le régime général à 7 % d'intérêt (hôtels non classables après travaux).

La tendance sera aussi favorable en 1968 d'après tous les indices.

Les ressources du F.D.E.S. affectées au crédit hôtelier atteindront 210 millions de francs (dotation : 160 ; crédits provenant de remboursements de prêts : 50).

2. La capacité d'hébergement de l'hôtellerie homologuée est la suivante au 1^{er} janvier 1967 :

UNE ETOILE		DEUX ETOILES		TROIS ETOILES	
Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.
8.112	159.524	3.597	108.353	1.120	52.311
QUATRE ETOILES		QUATRE ETOILES LUXE		TOTAL GENERAL	
Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.
255	21.092	48	8.990	13.132	350.720

Signalons que la liberté des prix a été accordée aux hôtels de tourisme classés dans les catégories 2, 3, 4 étoiles et 4 étoiles luxe, nouvelles normes. Les hôteliers bénéficiant de cette mesure sont, *actuellement, au nombre de quarante environ* ; ils ont, en général, majoré leurs tarifs de 5 à 10 %.

*
* *

2° Le camping et le caravanning (1).

1. Capacité d'hébergement.

	NOMBRE D'INSTALLATIONS		NOMBRE DE PLACES	
	1966	1967 (9 premiers mois.)	1966	1967 (9 premiers mois.)
Terrains de camping et de caravanning	3.900	Reclas- sement en cours.		
Camps de tourisme.....	120		72.000	
Gîtes de France.....	7.000	8.000	35.000	40.000
Auberges rurales.....	630	735	16.000	18.000
Villages de vacances (1).....	36	51	17.500	23.100

(1) Résultats très partiels, recueillis auprès des principaux organismes.

(1) Rapport Sallé, p. 31 sv. *Le Salon du Caravanning* qui s'est tenu en 1967 a reçu 80.000 visiteurs ; c'est assez dire l'engouement du public français pour cette nouvelle forme de tourisme ; on compte actuellement en France 200.000 « caravanes » (30.000 ont été vendues en 1966 et 35.000 cette année).

2. Montant des prêts accordés.

	1966		1967 (Neuf premiers mois.)	
	Prêts accordés.	Investissements.	Prêts accordés.	Investissements.
Camping-caravaning	11.533.500	23.484.078	17.781.000	35.579.140
Gîtes	4.293.600	11.406.500	953.800	2.269.400
Auberges rurales.....	5.279.500	11.267.525	5.239.000	9.860.400
Centres de vacances....	14.663.500	35.218.390	16.150.500	41.527.700
Totaux	35.770.100	81.376.493	40.123.800	89.236.640

Pour souligner l'effort accompli par le Gouvernement en faveur de l'équipement du tourisme dit « social », nous avons voulu rappeler le montant global des prêts accordés de 1960 à 1966 (on pourra noter qu'entre ces deux dates, ils ont été multipliés par 6) :

1960	5.780.000 F.
1961	9.830.000
1962	10.441.000
1963	12.333.000
1964	14.941.200
1965	22.079.700
1966	35.770.100

*
* *

3° Ports de plaisance et nautisme.

Ce chapitre est appelé, d'année en année, à prendre plus d'importance devant le développement de cette activité qui s'est heureusement « démocratisée » par rapport à ce qu'elle était à ses origines (1).

(1) Répartition sociologique des « plaisanciers » : professions libérales, 30 % ; employés et ouvriers, 23 % ; industriels et commerçants, 22 % ; étudiants, 20 % ; divers, 5 %.

1. LES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE

L'aide des crédits publics apportée *en 1966* pour la création et l'aménagement des ports de plaisance s'est élevée à :

3.195.000 F de subventions sur les crédits du Ministère de l'Équipement et du Logement (direction des ports maritimes et des voies navigables) ;

8.970.000 F de prêts accordés, sur la proposition du Commissariat au tourisme, sur les crédits dont il dispose au F. D. E. S.

Ces aides publiques ont permis la réalisation de 14 opérations dont le coût des travaux s'est élevé à 17.940.000 F.

Le tableau I annexé au présent paragraphe donne le détail de ces opérations (p. 23).

Pour 1967, le programme en cours d'exécution a été établi sur les bases suivantes :

— Subventions de l'Etat : 3.649.000 F, se répartissant en :

2.501.000 F de crédits du Ministère de l'Équipement et du Logement,

1.148.000 F de crédits du F. I. A. T.

— Prêts sur les crédits F. D. E. S. du tourisme : 10.119.250 F.

— Montant total des investissements prévus : 20.429.000 F, ce qui représente une augmentation de 13,8 % par rapport au programme de l'année précédente.

Le tableau II donne le détail de ce programme (p. 24).

2. LES PRÉVISIONS POUR 1968

Le programme de l'exercice 1968 n'a pas encore été établi et l'on ne peut qu'en citer les opérations les plus importantes.

Quatorze projets, représentant environ 55 millions de francs d'investissements, pourraient être inscrits au programme d'équipement nautique de 1968. Ces projets sont précisés dans notre tableau III (p. 25).

Le financement de ces opérations nécessiterait plus de 11 millions de crédits de subventions de l'Etat et 27,5 millions de crédits de prêts du F. D. E. S.

3. PROGRESSION DE LA FLOTTE DE PLAISANCE

D'après les travaux de la Commission du Plan, le parc de bateaux de plaisance était, *au mois de décembre 1964*, de 87.000 bateaux se décomposant en :

- 67.000 bateaux pouvant stationner à terre ;
- 15.000 bateaux de moins de 1,30 mètre de tirant d'eau ;
- 5.000 bateaux de plus de 1,30 mètre de tirant d'eau.

L'hypothèse moyenne de progression retenue par la Commission du Plan a été respectivement, pour chacune de ces catégories, de 12, 15 et 10 %, soit une progression moyenne légèrement supérieure à 12 %.

D'après cette hypothèse, le parc de bateaux de plaisance devrait être, *à la fin de 1967*, de :

- 94.129 bateaux pouvant stationner à terre ;
- 22.812 bateaux de moins de 1,30 mètre de tirant d'eau ;
- 6.655 bateaux de plus de 1,30 mètre de tirant d'eau ;

123.597 bateaux au total.

Les statistiques du Secrétariat général de la Marine marchande font apparaître un accroissement sensiblement plus élevé que celui cité ci-dessus :

	AU 1 ^{er} OCTOBRE 1965.	AU 1 ^{er} OCTOBRE 1966.
Unités de moins de 2 tonnes.....	92.001	118.280
Unités de plus de 2 tonnes.....	24.891	29.908
Total	116.892	148.188

Avec, au total, 31.296 bateaux de plus, le parc de bateaux de plaisance était, en 1966, en augmentation de 26 % par rapport à l'année précédente, ce qui est très sensiblement supérieur à la progression escomptée.

Comme nous l'avons indiqué, *trois tableaux chiffrés* permettent d'avoir une connaissance plus précise des programmes d'équipement pour les années 1966 et 1967.

Programme d'équipement nautique 1966.

*Opérations subventionnées sur les crédits du chapitre 63-90 de la direction des ports maritimes
et des voies navigables du Ministère de l'Équipement.*

OPERATIONS	INVESTISSE- MENTS	SUBVENTIONS	F. D. E. S.	AUTOFINANCEMENT ou Caisse des Dépôts et Consignations.
Calais (Pas-de-Calais).....	1.000.000	20 % 200.000	500.000	300.000
Deauville (Calvados), 2 ^e tranche....	200.000	16 % 32.000	100.000	68.000
Primel (Finistère).....	2.400.000	20 % 480.000	1.200.000	720.000
Douarnenez-Tréboul (Finistère).....	1.640.000	20 % 328.000	820.000	492.000
Noirmoutier (Vendée).....	200.000	20 % 40.000	100.000	60.000
Marennes (Charente-Maritime).....	400.000	20 % 80.000	200.000	120.000
Mortagne-sur-Gironde (Gironde).....	80.000	20 % 16.000	40.000	24.000
Arcachon (Gironde), 4 ^e tranche....	1.370.000	20 % 274.000	685.000	411.000
Marseille - Pointe Rouge (Bouches-du- Rhône)	4.100.000	10 % 410.000	2.050.000	1.640.000
La Ciotat (Bouches-du-Rhône), 3 ^e tran- che	1.600.000	20 % 320.000	800.000	480.000
Porquerolles (Var).....	2.300.000	20 % 460.000	1.150.000	690.000
Cavalaire (Var).....	900.000	20 % 180.000	450.000	270.000
Porto-Vecchio (Corse).....	800.000	30 % 240.000	400.000	160.000
Centuri (Corse).....	450.000	30 % 135.000	225.000	90.000
Totaux	17.440.000	3.195.000	8.720.000	5.525.000
Opération réalisée sans subvention:				
Toulon (Var).....	500.000	Néant.	250.000	250.000
Totaux	17.940.000	3.195.000	8.970.000	5.775.000

Programme d'équipement nautique 1967.

OPERATIONS	C O U T des travaux.	SUBVENTION chapitre 63-90, article 4.	SUBVENTION F.I.A.T.	P R E T F.D.E.S.
Dunkerque (Nord).....	150.000	20 % 30.000		75.000
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)..	120.000	20 % 24.000		60.000
Fécamp (Calvados).....	60.000	20 % 12.000		30.000
Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).....	3.200.000	10 % 320.000	10 % 320.000	1.600.000
Perros-Guirec (Côtes-du-Nord)....	1.730.000		20 % 346.000	865.000
Trégunc (Finistère) (1).....	187.500	20 % 37.500		
Saint-Pol-de-Léon, Pempoul (Finis- tère)	1.600.000	10 % 160.000	10 % 160.000	800.000
Roscoff (Finistère) (2).....	1.610.000		20 % 322.000	805.000
La Trinité-sur-Mer (Morbihan), deuxième tranche.....	2.714.000	20 % 542.000		1.357.000
La Baule (Loire-Atlantique), deuxième et troisième tranches).	3.000.000	20 % 600.000		1.500.000
Jard-sur-Mer (Vendée).....	200.000	10 % 20.000		100.000
Arcachon (Gironde) (3) :				
Projet complémentaire.....	1.042.000		Subventionné en 1966.	521.000
Réévaluation	500.000	20 % 100.000		250.000
Andernos-le-Bétey (Gironde) (4).. + réévaluation.....	853.000 250.000	Subvent. 1965 20 % 50.000		550.000
Hyères (Var), infrastructure du projet complémentaire.....	400.000	20 % 80.000		200.000
Antibes (Alpes-Maritimes), pre- mière tranche.....	1.582.500	20 % 316.500		791.250
Porto-Vecchio (Corse), troisième tranche	430.000	30 % 129.000		215.000
Yvoire (Haute-Savoie).....	800.000	10 % 80.000		400.000
Totaux	20.429.000	2.501.000	1.148.000	10.119.250

(1) Petit port de pêche financé sans recours aux crédits du F.D.E.S.

(2) Le comité I ter a octroyé le prêt de 805.000 F le 17 décembre 1965.

(3) 140.000 F de subvention ont été attribués sur les crédits du F.I.A.T. le 20 octobre 1966.

(4) La commune a sollicité un prêt de 550.000 F pour l'ensemble du projet dont le coût total s'élève maintenant à 1.103.000 F. Une subvention de 170.600 F a été accordée par la direction des ports maritimes et des voies navigables le 20 octobre 1965 pour financer le coût des travaux initialement prévu et qui s'élevait à 853.000 F.

Pour être plus complets sur ce chapitre (que nous avons voulu traiter en son entier à propos du projet de loi de finances pour 1968, nous réservant de donner des indications plus sommaires l'an prochain), indiquons *les principaux ports de plaisance* susceptibles de figurer au programme d'équipement nautique de l'exercice 1967 :

	Montant des programmes.
Les Sables-d'Olonne (Vendée).....	non chiffré.
Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)	1.000.000 F.
Brest (Finistère).....	1.000.000
Camaret (Finistère).....	1.000.000
Morgat-en-Crozon (Finistère).....	5.500.000
La Forêt-Fouesnant (Finistère).....	6.600.000
Le Grau-du-Roi (Gard).....	3.000.000
Carnon (Hérault).....	7.000.000
Leucate (Aude).....	7.000.000
Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales).....	4.000.000
Collioure (Pyrénées-Orientales).....	500.000
Marseille-Pointe-Rouge (Bouches-du-Rhône)....	3.900.000
Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), 1 ^{re} tranche.	5.000.000
Antibes (Alpes-Maritimes), 2 ^e tranche.....	non chiffré.
Bastia (Corse).....	938.000
Saint-Florent (Corse).....	900.000
Macinaggio (Corse).....	1.500.000
Sainte-Marie-Poggio (Corse).....	6.000.000
<hr/>	
Soit, au total	54.838.000 F.

4° Les sports d'hiver.

1. C'est une rubrique que nous avons volontairement négligée l'an dernier, désireux de présenter à votre Assemblée un bilan portant sur plusieurs années. Quelles sont, actuellement, les données du marché de la neige en France ?

Au cours de l'hiver 1964-1965, sur 30 millions d'habitants des villes de plus de 2.000 habitants, 750.000 personnes ont fait un séjour aux sports d'hiver indépendamment des week-ends ou des « ponts », ce qui correspond à un taux de départs de 2,5 % pour l'ensemble de la France et de plus de 4 % pour la région parisienne ; la durée moyenne du séjour étant de 11 à 12 jours, le nombre des « nuitées » de sports d'hiver approche des 10 millions. Il faut toutefois noter que le revenu moyen de ceux qui partent est à peu près le double du revenu moyen des Français (1).

Les séjours des étrangers en France représentent 8 % environ des nuitées des skieurs français : dans les Alpes du Nord, la part des séjours d'étrangers est passée de 16 à 19 % du total et, dans la Savoie et la Haute-Savoie, la fréquentation étrangère a progressé de 45 % en 1965 dans les hôtels de tourisme.

Pour accueillir et distraire cette clientèle, tant française qu'étrangère, notre pays dispose de 160.000 lits, dont 90.000 dans les hôtels de toutes catégories, 55.000 en chalets ou appartements et 15.000 dans les installations pour collectivités.

L'équipement des remontées mécaniques est l'un des premiers du monde : il comprend 900 engins, dont les deux tiers sont situés dans les Alpes.

2. Comment va évoluer ce marché dans les années à venir ?

Ce fut le rôle de la Commission du Tourisme du Plan que de prévoir l'évolution des besoins de la clientèle jusqu'en 1970. Se fondant sur l'évolution des années antérieures et sur une étude prospective de l'Institut national de la Statistique, elle a évalué à 50 % le taux de croissance de la demande normalement prévisible d'ici 1970. Ce taux résultera vraisemblablement pour les quatre-cinquièmes de la croissance des revenus et, pour un cinquième, de

(1) A titre documentaire, signalons que la S.N.C.F. s'est vue contrainte de supprimer le billet de fin de semaine pour les skieurs devant le peu d'empressement de la clientèle. Nombre d'utilisateurs pour l'hiver 1965-1966, 3.300 ; en 1966-1967, 2.314 ! Cette suppression ne vise cependant pas les réductions accordées aux « groupes ».

l'augmentation de la natalité. L'affluence de la clientèle étrangère devrait même être plus rapide si notre prospection commerciale est menée avec dynamisme. Pour répondre à la pression de cette demande, il est hors de doute que nos stations devront être développées, organisées et commercialisées.

C'est d'ailleurs dans ce sens que s'exerce la politique de l'Etat. Durant les trois dernières années, 34 opérations relatives aux remontées mécaniques ont été financées par l'Etat, représentant 80 millions d'investissements ; ces opérations s'appliquaient à l'extension de stations anciennes et à la création de 8 stations nouvelles : Avoriaz, La Plagne, Orcières, le Col des Saisies, Saint-Martin-de-Belleville, le Lioran, Brameloup et Boutx.

Cette politique sera poursuivie dans l'avenir : c'est ainsi que le V^e Plan envisage la création de 80 à 100.000 lits de toutes catégories, dont 25.000 de classe internationale, soit une augmentation de 50 à 60 % de la capacité réceptive en 5 ans. Les crédits correspondants sont prévus au F. D. E. S. en ce qui concerne les hôtels et les collectivités de tourisme social ; en ce qui concerne les remontées mécaniques, il a pu être calculé que les besoins correspondent à environ 1.800 F par lit. Les investissements nécessaires pendant le V^e Plan seront ainsi d'un montant variant entre 150 et 175 millions de francs, soit 30 à 35 millions de francs chaque année.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en combinant l'extension de stations anciennes et la création de stations nouvelles ; c'est ainsi que la construction de 4.000 lits a été autorisée à Val-d'Isère, 8.000 à Tignes, que 600 appartements sont en construction à Chamonix et que Saint-Martin-de-Belleville, Vars, Chamrousse, Saint-Gervais et Megève poursuivent leur extension d'une façon régulière ; la station des Deux-Alpes construit deux hôtels chaque année.

Quant aux stations nouvelles, 9 stations de classe internationale sont prévues : Flaine, la Grande-Motte (dont le projet de « télébenne » est en cours d'approbation), la Vallée de l'Arc, le Mottaret, la Sassièrre-Ruitor, Vallouise et Puigmal.

Par ailleurs, la création de 15 stations nationales ou régionales est également envisagée.

Désireux de ne pas lasser votre attention par un trop grand nombre de précisions chiffrées, nous renvoyons pour les projets à intervenir en 1968 et 1969 aux « tableaux » publiés par le rapporteur de l'Assemblée Nationale (1).

(1) Rapport Sallé, p. 39 et 40.

V. — QUESTIONS DIVERSES

Au terme de ce rapport pour avis, *nous avons bien conscience de ne pas avoir traité un certain nombre de problèmes intéressant le tourisme* (1), encore que nous ayons pris la précaution, dès le début, de signaler les lacunes que comporterait notre exposé. Ces questions, en effet, ont été exposées, soit à l'Assemblée Nationale, soit dans les différents rapports qui ont précédé le nôtre.

Disons cependant quelques mots de trois sujets qui, eux, au cours de 1967, ont particulièrement retenu l'attention des Français : **la « marée noire », l'aménagement du Languedoc-Roussillon et de la Côte Aquitaine.**

1° Le 9 mars 1967, la nappe de mazout échappée des soutes du *Torrey-Canyon*, après le naufrage de ce pétrolier, atteignait les côtes bretonnes et, surtout, dans le département des Côtes-du-Nord, la côte de « granit rose ». Pendant plus d'une semaine, la presse écrite, parlée et filmée donna à la « marée noire » l'ampleur d'une catastrophe nationale.

Aussi, très rapidement, les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, agents de location) sentirent-ils la nécessité d'endiguer un mouvement d'opinion très défavorable à la Bretagne. En effet, les locations pour les vacances d'été se font à l'occasion du week-end de Pâques et les annulations ne tardèrent pas à arriver, tant pour la clientèle française qu'étrangère !

Dès les premiers jours d'avril, les représentants des services officiels du Tourisme français à Londres, Bruxelles et Francfort demandèrent des informations très précises quant à la localisation des plages polluées et aux mesures prévues par les autorités pour nettoyer les plages et les rochers, afin de donner tous apaisements utiles au public étranger par la voie de la presse et de la télévision.

(1) Il est une question qui nous tient à cœur (et que nous traiterons dans un de nos prochains avis) parce qu'elle manifeste toute l'importance de l'intervention privée dans le domaine du tourisme : c'est l'action menée en faveur de la sauvegarde des « Chefs-d'œuvre en péril » — ces monuments arrachés à la destruction et à l'oubli et qui appartiennent à l'histoire de notre pays, contribuant ainsi à embellir son visage.

Peu après, le Ministère de l'Intérieur annonçait les mesures prises pour le nettoyage des plages et communiquait la liste officielle des régions sinistrées : *100 kilomètres de côtes sur les 1.500 kilomètres que compte la Bretagne, 32 stations déclarées sinistrées*. Toutes ces informations firent l'objet de « flashes » et de « télex » répétés envoyés à la presse française et aux bureaux à l'étranger, afin d'éviter toute erreur d'interprétation. L'accent a été toujours mis sur les parties non polluées qui représentaient presque 90 % du littoral utilisé par les baigneurs.

Par ailleurs, en collaboration avec le service d'accueil du « télex » répétés, envoyés à la presse française et aux bureaux Commissariat au Tourisme, le délégué régional de Bretagne et les bureaux à l'étranger, deux voyages d'information furent organisés, l'un pour les journalistes des pays du Bénélux, l'autre pour les journalistes anglais. Ces visites avaient pour but de montrer les progrès des opérations de nettoyage et, surtout, d'insister sur le fait que, si 10 % seulement des côtes bretonnes étaient atteintes, la « marée noire » avait épargné nombre de stations fréquentées par les étrangers : le Mont-Saint-Michel, Dinard, Saint-Malo...

Les journalistes participant à ce voyage firent non seulement le point de la situation mais vantèrent dans des articles souvent élogieux *le charme d'une Bretagne qui leur était inconnue !* Dès le 15 juin, on pouvait établir une liste des plages nettoyées. Aussi les annulations avaient-elles cessé dès la fin du mois de mai et, même, certaines stations enregistraient-elles un nombre de locations supérieures à celles de 1966. Beaucoup de touristes français, qui venaient par curiosité pendant le week-end visiter la Bretagne, décidaient même alors d'y passer leurs vacances.

Dans un premier sondage, aux premiers jours de juillet, on notait que les répercussions fâcheuses de la « marée noire » étaient presque entièrement résorbées et que la saison serait au moins égale à celle de 1966 qui avait été bonne. Le bilan de la saison a confirmé les impressions de juillet, puisque dans l'hôtellerie, en 1967, on a enregistré 104.965 arrivées contre 103.355 en juillet 1966.

2° Quant à l'aménagement du Roussillon-Languedoc, nous ne pouvons mieux faire — pour illustrer nos propos — que de renvoyer à la carte établie par notre homologue de l'Assemblée Nationale (1).

(1) Rapport Sallé, p. 38. « L'Express » dès 30 octobre-5 novembre 1967 (pages 64 et suivantes) a publié un reportage sur le « lancement » de ce nouveau rivage, en concluant que cette « opération gigantesque à l'échelle de l'an 2000 paraît aujourd'hui bien partie ».

Le programme d'équipement de base se poursuit selon les directives du plan d'urbanisme d'intérêt régional approuvé par décret du 26 mars 1964. Cette opération d'envergure concerne 180 kilomètres de rivage ; elle doit se dérouler sur une quinzaine d'années et permettre d'accueillir un million à un million et demi de touristes supplémentaires. A la Grande-Motte, une partie importante de terrains a déjà été vendue à des promoteurs privés ; un groupe-ment d'agents immobiliers allemands a obtenu une option pour deux années en vue de l'acquisition de lots à la Grande-Motte et à Leucate-Barcarès, avec possibilité d'extension aux autres stations nouvelles ; d'autres investisseurs étrangers, Belges et Anglais, paraissent décidés à placer des capitaux dans ces opérations. Les ressortissants de ces trois pays sont, en effet, nombreux à venir sur cette partie de la côte méditerranéenne et il serait économiquement très intéressant de les y retenir, plutôt que de les voir se rendre en Espagne, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour.

La moyenne du prix d'acquisition des terrains par l'Etat varie de 1,16 à 3,14 francs ; à Gruissan, où plus de 1.000 hectares ont été donnés par la commune, il est tombé à 0,48 franc. Après équipement par les sociétés d'économie mixte, les terrains sont revendus sans bénéfice au prix découlant des bilans des sociétés ; toutes précautions ont été prises pour qu'aucune transaction sur les terrains nus ne soit possible. Les particuliers qui achètent un terrain équipé ne peuvent le revendre avant construction et, s'ils ne construisent pas, la société d'économie mixte peut exercer un droit de reprise.

L'Etat conserve donc jusqu'à ce stade un contrôle total sur les opérations : il approuve les programmes, les plans de masse, les cahiers des charges, les prix, la liste des ventes de terrains équipés aux promoteurs et le prix fait à chacun d'eux, mais son contrôle cesse après la construction de l'immeuble. On a, en effet, estimé que le promoteur devait conserver la liberté commerciale de sa construction et assumer le risque du marché, le contrôle des prix à la vente des immeubles construits risquant d'ailleurs de faire passer au profit du premier acquéreur le bénéfice dont on aurait privé le constructeur. Il n'en reste pas moins que les premiers prix de vente annoncés, 1.400 à 1.800 francs le mètre carré construit, nous paraissent trop élevés, compte tenu des conditions assez exceptionnelles dans lesquelles les opérations foncières ont été réalisées.

Il y a là un problème auquel le Secrétaire d'Etat au Tourisme, nous l'espérons, ne manquera pas de porter attention et de prendre, en collaboration avec les Ministères intéressés, les mesures qui s'imposent.

3° Il reste une dernière question que nous voudrions rapidement évoquer : **l'aménagement de la Côte Aquitaine.**

Par décision du Délégué à l'Aménagement du Territoire, en date du 6 janvier 1966, a été créé un groupe central pour l'aménagement et l'équipement de la Côte Aquitaine. Ce groupe a été transformé par décret du 24 octobre en une mission interministérielle chargée de définir le programme général, les moyens d'exécution et d'en suivre la réalisation par l'Etat, les collectivités publiques et locales.

Depuis 1966, *les opérations suivantes ont déjà été réalisées* et ont bénéficié de crédits spéciaux attribués par le F. I. A. T. et par les Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture s'élevant à 11.370.000 francs, dont 5.290.000 francs en Gironde et 6 millions 80.000 francs dans les Landes ; une partie de ces crédits a été attribuée en accord avec le Secrétariat d'Etat au Tourisme :

a) *Dans le bassin d'Arcachon*, des travaux d'assainissement en vue d'évacuer les eaux usées industrielles et domestiques qui polluent le bassin et des travaux d'extension du port d'Arcachon et de protection des plages ;

b) *Dans le Sud landais*, des équipements primaires à la station nouvelle de Seignosse ; dans le port de Capbreton, la construction d'un quai et le lancement d'études sur le modèle réduit en vue d'une extension des capacités d'accueil de ce port ; à Soustons et à Hossegor, la construction d'un centre nautique et d'un centre d'accostage ;

c) *Dans la vallée de la Leyre* (Landes), une très importante opération de réanimation rurale couvrant un secteur de 1.000 mètres carrés, habité par moins de 7.000 personnes ;

d) *Sur la route nationale R. N. 10*, enfin, des travaux importants consistant en réalisation de parkings, suppression de points noirs et élargissement de sections étroites.

A l'heure actuelle, certains projets d'équipement particulièrement importants sont *examinés* avec une attention particulière. Notons les plus importants :

a) *La réalisation du canal d'Aquitaine*, reliant l'estuaire de la Gironde au bassin d'Arcachon et celui-ci au lac de Biscarrosse ;

b) *L'aménagement d'une chaîne de centres nautiques* le long de l'estuaire de la Gironde depuis Bordeaux jusqu'au Verdon ;

c) *Le lancement d'une station nouvelle* et d'une base de plein air à *Bombanne*, sur le lac d'Hourtin (Gironde) ;

d) *La réalisation d'un plan d'eau permanent* à *Hossegor* et d'un centre nautique important dans le port de Capbreton.

Parallèlement aux opérations de mise en valeur, des mesures ont été prises pour la sauvegarde des sites de la côte ; c'est ainsi que le décret du 26 juin 1959 relatif à la protection de la Provence-Côte d'Azur a été étendu, le 21 juillet 1966, aux départements de la Gironde et des Landes.

*
* *

L'année 1967, qui avait pourtant été baptisée « Année internationale du Tourisme » (1), *au lieu de dénoter un renouveau* de cette activité, **a marqué une certaine stagnation**, à l'exception toutefois du Portugal, du Canada et, à un bien moindre degré, de la France.

Mais (et ce n'est pas une remarque très originale) les « vieux pays » de tourisme réceptif (Suisse, France...) ont aujourd'hui du mal à lutter contre les « pays neufs » qui offrent du soleil, comme la Yougoslavie, la Grèce et l'Espagne. Les bas salaires des pays du Moyen-Orient sont un facteur de désavantage supplémentaire, les pays occidentaux connaissant des charges sociales assez élevées ; enfin, de nouvelles nations — surtout à l'Est — commencent d'ouvrir leurs frontières aux visiteurs, offrant des sites et un folklore qui n'ont pas encore émoussé la curiosité des amateurs d'exotisme...

Si le ralentissement de 1967 a surtout eu *des causes conjoncturelles* (exposition universelle de Montréal, guerre israëlo-arabe, changement de régime en Grèce...), il ne faut cependant pas nier

(1) A la différence de nombreux pays, la France — pourtant prodigue en vignettes philatéliques de pure commémoration (4^e Congrès de la Fédération des Sociétés philatéliques, X^e Jeux olympiques d'hiver, Florales, 9^e Congrès international de Comptabilité, Lyons international, etc.) n'a pas jugé bon d'émettre un timbre à l'occasion de cet événement.

que celles-ci n'expliquent pas tout et que *le ralentissement de l'expansion économique* en France et les difficultés que connaissent, dans ce même domaine, la Grande-Bretagne (1) et l'Allemagne sont peut-être la raison profonde d'une « saison médiocre », l'Italie et l'Espagne, au contraire, connaissant une phase de croissance économique accélérée et un afflux toujours plus important de touristes.

Mais — et ce sera notre dernière remarque — sans contester *l'effort financier important* accompli par notre pays pour aider l'hôtellerie, développer le tourisme social, créer même de nouvelles aires touristiques, *ce qui manque peut-être le plus à la France* — et aux Français — *c'est un politique d'ensemble* : propagande plus attrayante et mieux adaptée (2), politique du sourire à tous les échelons (depuis l'homme de la rue jusqu'à l'employé des services publics, en passant par l'hôtelier et le restaurateur pour lesquels c'est même un devoir), développement du réseau d'autoroutes et amélioration des transports en commun dans les métropoles (la France est le seul pays d'Europe occidentale où circulent encore des autobus d'avant-guerre !), adaptation surtout des formes d'hébergement au goût de la clientèle ; à cet égard, un gros effort a été tenté par une hôtellerie rénovée et il commence à porter ses fruits. Au terme de cet avis, souhaitons que 1968 soit « une grande année » touristique !

(1) Les Britanniques n'ont eu droit, cette année, qu'à une allocation de 50 livres pour leurs séjours à l'étranger.

(2) A cet égard, nous ne pouvons que nous réjouir de l'accord intervenu entre le Commissariat au Tourisme et Air France, chargeant cette compagnie d'assurer la propagande française dans 12 pays ; en effet, de plus en plus, transport aérien et équipement hôtelier deviennent liés et il reste à souhaiter que cet accord s'étende également à l'U. T. A. pour l'Afrique du Sud et l'Extrême-Orient.

VI — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de la discussion du budget du Tourisme par votre Commission, un certain nombre **d'observations** ont été présentées que votre rapporteur s'est engagé à faire figurer dans son avis, comme les années précédentes d'ailleurs.

M. Delagnes, citant *l'exemple des Saintes-Maries-de-la-Mer* (commune dont il est maire), a demandé à votre rapporteur d'appeler tout particulièrement l'attention des pouvoirs publics sur *le surpeuplement de certaines zones touristiques des bords de la Méditerranée pendant l'été* et les conséquences graves qui en résultent, notamment au point de vue de l'hygiène. En effet, une petite commune ne peut faire face, à elle seule, aux dépenses entraînées par le séjour estival de plusieurs dizaines de milliers de campeurs et, très vite, les conditions de vie dans ces zones s'avèrent déplorables, comme en ont fait foi certains reportages télévisés effectués en 1966.

Il a souhaité, d'autre part, que soit efficacement réglementée *l'entrée en France des « beatniks » et des « hippies » étrangers*, qui — par leur saleté et leurs mœurs dissolues — écartent les honnêtes gens des lieux où ils séjournent.

Il a demandé que soit attirée l'attention du Gouvernement sur *les incidences de la généralisation de la T. V. A. sur le budget des communes touristiques*, en raison de la suppression des taxes locale et de séjour.

M. Joseph Yvon a insisté sur la nécessité de mettre au point *une réglementation internationale vis-à-vis des pétroliers* qui se livrent au large des côtes françaises à des opérations de nettoyage et de « dégazage » éminemment préjudiciables à nos plages, comme ce fut le cas à propos du « Torrey Canyon ».

MM. Bonnet et Mistral ont soulevé le problème de *l'aménagement des villages abandonnés* qui, au prix de réparation relativement peu coûteuses, pourraient servir de « résidences secondaires » dans des sites souvent fort beaux.

M. Barroux a appuyé ce point de vue et il a ajouté que beaucoup de campings communaux des régions du Centre n'étaient pas en mesure d'équilibrer leurs dépenses, parce qu'une propagande intelligente n'avait pas toujours été faite en faveur de ces régions vers lesquelles pourraient être orientée avec succès la clientèle du tourisme social.

M. Beaujannot a souligné que si, dans certaines grandes villes, il existait — grâce aux syndicats d'initiative ou aux comités départementaux du tourisme — *un service de renseignements permettant aux touristes de connaître journallement les possibilités d'accueil des hôtels*, notamment en période de vacances, ce genre de « service » devrait pouvoir fonctionner dans tous les départements.

Par ailleurs, il s'est élevé contre la pratique néfaste de certaines communes créant des *dépôts d'ordures ménagères le long des routes*.

M. David a insisté sur la nécessité de développer le *tourisme populaire* (notamment grâce au camping et aux villages de vacances), d'empêcher *les déchets industriels de souiller le littoral* (problème des « boues rouges » de Cassis) et, enfin, d'éviter *l'accaparement du bord de mer par des propriétaires privés*. A cet égard, M. Joseph Yvon a rappelé que l'article 4 de la loi du 28 novembre 1963, relative au domaine public maritime, prévoyait la possibilité de « faire obstacle à toute construction — ou addition de construction » dans une limite de 20 à 50 mètres, selon les cas, à partir du rivage.

Enfin, **M. Bertaud**, président de la Commission, a émis la crainte de voir supprimer *l'exonération de la T. V. A.* (qui est de l'ordre de 20 %) *pour les étrangers opérant des achats en France au moyen de « travellers chèques »*. Une note administrative du Ministère des Finances, en date du 21 septembre, voudrait mettre

fin à ce régime sous le prétexte qu'il permettrait une certaine fraude (étrangers se livrant à des achats — avec rabais de 20 % — pour le compte d'amis français).

M. Bertaud a déclaré que *cette décision* (si elle était suivie d'application) *était de nature à nuire gravement au commerce français*, les touristes américains, notamment, représentant, pour le tourisme français, le plus gros apport de devises (soit 428,4 millions de dollars, laissant un excédent de 281,4 millions de dollars, en 1966).

*
* *

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1968, adoptées par l'Assemblée Nationale, sur les crédits du Service du Premier Ministre : Commissariat au Tourisme.